



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## gynécologues

Question écrite n° 33282

### Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le devenir de la gynécologie médicale. La gynécologie médicale est une spécialité qui prend en charge toutes les questions gynécologiques durant toute la vie d'une femme (contraception, traitements hormonaux, dépistage des cancers génitaux et mammaires...). Elle joue donc un grand rôle, en lien avec les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens. Après avoir été fortement menacée, n'étant plus reconnue comme une spécialité, la gynécologie médicale l'est redevenue en 2003. Toutefois, les moyens de développement de la gynécologie médicale ne cessent de diminuer. Ainsi, seuls 20 internes sont nommés chaque année et les nominations universitaires ont été inexistantes en 2007 et 2008, ce qui progressivement tendra à faire disparaître cette spécialité. Le rôle joué par la gynécologie médicale est important et à toute sa place dans un système de soins où les médecins généralistes ne peuvent et ne veulent pas tout faire. Sans compter, qu'ils ne sont pas nécessairement formés ni équipés dans ce domaine. Il lui demande donc, à la veille de l'examen du projet « Santé, patients et territoires » si elle compte conforter cette spécialité et par quels moyens.

### Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse-du-Sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétences cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelque fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le numerus clausus des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoire » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33282

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 21 octobre 2008, page 8968

**Réponse publiée le :** 3 février 2009, page 1137